

Synthèse des entretiens menés par Chronos auprès des partenaires du SITG

Préparation de l'atelier du 14 septembre 2020

Ce document synthétise les principaux points de vue des partenaires du SITG qui ont été interviewés par Chronos dans le cadre de la préparation de l'atelier « Tiers garant » du 14 septembre 2020.

Quinze entretiens avec des partenaires du SITG* ont eu lieu au cours entre les mois de juillet et septembre 2020, à distance (par téléphone ou visioconférence). Chaque entretien a duré entre 45 et 60 minutes. Chez certains partenaires, plusieurs personnes ont participé à l'entretien.

* Aéroport International de Genève ; Association des communes genevoises (ACG) ; Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ; État de Genève ; Fondation des parkings ; Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) ; Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ; Institution genevoise de maintien à domicile (imad) ; Office fédéral de topographie Swisstopo ; Régie de Gestion des Données de Savoie Mont Blanc (RGD) ; Région de Nyon ; Services industriels de Genève (SIG) ; Transports publics genevois (TPG) ; Pôle métropolitain du Genevois français ; Ville de Genève

Sommaire

1. **Des interrogations autour des besoins et intérêts à ce que le SITG devienne tiers garant.** 3
2. **Le SITG, tiers garant de la qualité de l'offre qu'il propose** 3 Des responsabilités juridiques ? 3 Le SITG ne peut pas être tiers garant de la qualité des données 4 Un rôle de régulateur plus que de contrôleur 4 De quelle(s) qualité(s) des données parle-t-on ? 5 Quel périmètre couvrir ? 5 Tiers garant des données seulement ? 5
3. **Premières actions à réaliser pour devenir tiers garant** 6 À court terme 6 À plus long terme 6
4. **La volonté de se rapprocher des universités et des grandes écoles.** 7
5. **Les objectifs pour l'atelier du 14 septembre** 7 Sur le contexte général 7 Les livrables attendus 8

2

1. Des interrogations autour des besoins et intérêts à ce que le SITG devienne tiers garant.

Certains partenaires s'interrogent **sur l'intérêt qu'a le SITG à vouloir se positionner comme tiers garant.** Nous listons ci-dessous certains arguments :

Les "enjeux" Les "craintes"

- Une garantie pour les utilisateurs d'une donnée de qualité.
- Un « challenge pour le SITG » qui devra monter en qualité quant à son offre.

- Une exigence pour les partenaires qui est synonyme d'acquisition de réflexes de travail chez eux.
- Un gain en qualité pour les données = gain pour les politiques publiques. - Visibilité / notoriété : « *le SITG était reconnu dans le monde entier, ce n'est plus le cas aujourd'hui* ». - Le SITG est déjà tiers de confiance et pas loin d'être tiers garant.
- Rapport "coût / bénéfice" qui semble en faveur des coûts (en temps, financiers).
- Risque d'une professionnalisation et d'une surcharge de travail.
- Que ce rôle uniformise le multiculturalisme du SITG.
- Chaque partenaire a des critères de qualité liés à ses métiers, ce qui rend le sujet de la « qualité » complexe.
- Risque juridique supposé à ce que les utilisateurs se retournent contre le SITG.
- Risque de ne pas faire bien, que la donnée ne soit pas reconnue "de qualité", donc qu'elle ne soit pas publiée.
- Besoin / intérêt mal identifié à ce que le SITG se positionne comme tiers garant.

2. Le SITG, tiers garant de la qualité de l'offre qu'il propose

• Des responsabilités juridiques ?

Nombreux sont les partenaires qui estiment que le SITG est déjà « tiers de confiance », autant "pour l'externe", car le SITG est reconnu comme un « *organisme de confiance* » pour qui souhaiterait s'adresser à lui, que « pour l'interne », car ses partenaires se font confiance.

Contrairement au tiers de confiance, **un tiers garant aurait des obligations « officielles » en termes de garanties à apporter aux utilisateurs**. Cette manière de percevoir le rôle de tiers garant peut sans doute s'expliquer par le fait que cette expression est utilisée dans le monde des assurances, en Suisse ; cette représentation du rôle de tiers garant est moins explicite pour les acteurs français.

Être tiers garant supposerait d'avoir "un stade supérieur de garanties" que ne le propose un tiers de confiance. Pour certains, cela pourrait également avoir une

3

implication sur la gouvernance : « *faudra-t-il être plus contraignant ?* ». Ainsi, **beaucoup se sont interrogés sur le risque encouru par le SITG à ne pas respecter les engagements pris en étant tiers garant** : « *si la qualité n'est pas respectée, un utilisateur peut-il se retourner juridiquement contre le SITG ?* », ou encore « *si le contrat entre le SITG et les utilisateurs n'est pas respecté, le SITG peut perdre leur confiance, mais pas plus. S'il est tiers garant, peut-il être attaqué en justice ?* ».

Certains considèrent néanmoins que c'est le tiers de confiance qui a le plus de responsabilité car, « *si la confiance se perd, tout se perd !* ».

• Le SITG ne peut pas être tiers garant de la qualité des données

Un consensus assez large existe au sein des partenaires du SITG autour du fait que **chaque producteur de données est, et reste, le responsable et le garant de la qualité de ses propres données.**

En tant que tiers garant, le SITG garantirait aux utilisateurs que les données mises à disposition répondent à un ou des niveaux de qualités, ainsi qu'aux métadonnées qui les décrivent.

Le SITG serait alors un gage de qualité pour ses utilisateurs, non un responsable des jeux de données publiées. En ce sens, il serait **garant de la "conformité" des données qu'il met à disposition** par rapport à ce qu'il indique partager.

• Un rôle de régulateur plus que de contrôleur

Le SITG pourrait donc avoir **un rôle de « vigie » ou de « régulateur » des données qu'il met à disposition, donc de garant du maintien du ou des niveaux de qualité qu'il s'est engagé à partager.**

Quel que soit la manière dont est défini ce rôle, la plupart des personnes interviewées juge que le SITG doit rester fondé sur la "confiance" qui existe entre ses membres. C'est avant tout un rôle de **« tiers garant accompagnateur »** plus qu'un **« tiers garant contrôleur »** que le SITG doit avoir.

Si le « delta » est trop important entre la donnée à disposition et ce à que le SITG s'est engagé à partager (par exemple, s'il est indiqué que la donnée est actualisée tous les six mois alors que celle à disposition date de plusieurs années), le SITG pourrait contacter le partenaire pour l'inciter à la modifier ou à la mettre à jour (ou, en dernier recours, supprimer si cela est nécessaire).

Attention toutefois à garder une relation de confiance entre les partenaires : il ne faudrait pas que le SITG "sanctionne" les partenaires. De fait, il faut sans doute imaginer un ou des processus collectifs et collégiaux qui favorisent la responsabilisation et de la prévention des partenaires.

Plusieurs idées ont été émises en ce sens :

- **Avoir une charte qui engage les partenaires du SITG** à maintenir un certain niveau de qualité.
- **Systematiser la notion de "feedback"** pour que la qualité des données puisse aussi être évaluée, du moins commentée, par les utilisateurs eux-

4

mêmes, par la communauté (*« s'ils se plaignent, les producteurs feront évoluer la qualité »*). Cela pourrait se faire par des commentaires sur le site, ou encore par une section dédiée aux usages des données, sur un forum, un wiki, etc.

• De quelle(s) qualité(s) des données parle-t-on ?

Nombreuses furent les personnes à indiquer qu'il est **compliqué de parler « d'une qualité des données »**, tant les données sont diverses, spécifiques à des

données et des organisations, et relatives à des critères ou niveaux de qualité propres à chaque producteur.

Pour autant, le SITG pourrait être garant :

- **Du respect d'un ou de plusieurs standards vis-à-vis des données publiées, qui pourraient faire l'objet d'une certification ou d'une labellisation** : provenance des données, actualisation, etc.
- **De l'actualisation et du maintien d'un « socle commun de la qualité d'une donnée »** : actualisation, fiabilité et « synchronisation » entre les données. - **De la cohérence entre la donnée publiée et les métadonnées.**

● **Quel périmètre couvrir ?**

Certains ont émis l'hypothèse que **le SITG pourrait ne pas être garant** : - **De l'ensemble des données de son catalogue.** Il pourrait y avoir des données partagées pour lesquelles le SITG peut, peut-être, déjà être tiers garant, des données prioritaires sur lesquelles travailler, d'autres données qui ne nécessiteraient peut-être pas certaines garanties, etc.. En ce sens, un des partenaires évoquait l'idée selon laquelle le SITG pourrait être tiers de confiance sur certains jeux de données qu'il se contente de relayer, et être tiers garant sur d'autres pour lesquelles il met en place des processus de certification / vérification / validation.

- **Des mêmes spécificités ou aspects selon les jeux de données** (données cadastrales, vérifiées, certifiées, données capturées avec un téléphone, etc.).

● **Tiers garant des données seulement ?**

Pour certains, **être tiers garant peut aussi signifier le fait d'être garant de la relation ou de la bonne mise en relation entre les membres du SITG.** Cela pourrait également refléter le fait que le SITG est garant de la bonne diffusion des données, qu'il les partage parfois avec des restrictions pour assurer aux partenaires qu'elles ne vont pas être utilisées par des concurrents. **Un travail sur les licences pourrait être fait pour compléter l'approche « sur la qualité des données » par une approche « sur la qualité des échanges »** : *« la donnée pourrait ne pas être cadrée, ce n'est pas grave si son échange entre deux partenaires l'est ».*

En somme, la notion de tiers garant peut peut-être dépasser la seule question de la « qualité des données ».

5

3. Premières actions à réaliser pour devenir tiers garant

Les idées d'action présentées ci-dessous ont été proposées par les partenaires du SITG lors des entretiens :

● **À court terme**

- **Réaliser un audit / un recensement / un catalogage des données** : les données sont-elles à jour ? Les métadonnées sont-elles cohérentes, viables, etc. ? Quelle “qualité” propose aujourd’hui le SITG ?
- **Imaginer un ou des “labels SITG”** :
 - Possibilité d’avoir différents “niveaux” de labels, ou différents labels, selon les types de données ou les degrés de qualité atteints selon les dimensions de la donnée.
 - Label défini selon un cahier des charges qui précise des critères de qualité.
- **Travailler sur une “démarche qualité”, c’est-à-dire sur les processus de collecte et de suivi de mise à jour des données et métadonnées.** - Les différentes étapes à suivre par les producteurs de données lors de la soumission pourraient être revues, précisées, explicitées.
 - Compléter les informations sur la donnée avec celles de son processus de production (quelle captation, quels algorithmes, etc.).
 - Un système de publication de données automatisé pourrait être imaginé. - La création d’un portail unifié pour centraliser les demandes faites aux producteurs de données pour accéder aux données pourrait être envisagé. Cela pourrait permettre de produire des statistiques sur les besoins utilisateurs, sur les jeux de données les plus importants, etc., et peut-être axer la qualité sur certains jeux de données plutôt que sur l’ensemble.
- **Travailler la pédagogie / l’entrée par les usages** : expliquer à quoi peuvent servir les données et à quoi elles ne peuvent pas répondre, leurs limites.
- **Réfléchir aux nouveaux partenaires à mobiliser.**
- **Constituer des groupes de travail pour travailler sur ces actions.**

• **À plus long terme**

- **Travailler sur les algorithmes** (après les données et les processus). Pour cela, il sera nécessaire de clarifier de quels algorithmes il est question : algorithmes de production, de captation, de vérification, etc..
- **Communiquer, valoriser, pour que le SITG redevienne une référence locale et internationale.**

6

- **Travailler sur le ou les modèles économiques du SITG**, notamment s’il développe de plus en plus de services.

4. La volonté de se rapprocher des universités et des

grandes écoles.

- **Universités / grandes écoles** : volonté partagée de se rapprocher de ce type d'acteurs, autant pour les données qu'ils ont ou peuvent avoir, que pour leurs expertises et leurs retours d'expériences.
- **Associations** : évoquées, mais moins directement que les universités.
- **Acteurs privés** : il existe une certaine envie d'ouvrir le cercle des partenaires du SITG aux acteurs privés, notamment par la richesse supposée des possibles échanges, mais il existe également une méfiance à leurs égards, du fait de nombreuses interrogations : comment gérer les possibles enjeux concurrentiels ? comment assurer une participation qui ne soit pas simplement orientée par leurs intérêts ? que cela peut-il changer par rapport aux données qui sont déjà à disposition ?
- **Grand public** : le grand public est finalement peu évoqué. À la fois parce qu'il a accès à des données et des services fournis par le SITG, et à la fois parce que les partenaires ne considèrent pas le grand public comme la première cible. Autant par les données du SITG que par le fait qu'il va chercher des services « ailleurs ».

5. Les objectifs pour l'atelier du 14 septembre

Les objectifs ci-dessous ont été formulés par les partenaires du

SITG. ● **Sur le contexte général**

- **Arriver à un accord des partenaires autour de la notion de tiers garant**, car beaucoup de temps a déjà été investi sur cette thématique. Il faut « cadrer » ce que veut dire cette notion, ce que cela peut impliquer.
- **...par itération, à petits pas** : trouver le juste milieu entre l'ambition et les possibilités d'avancer collectivement. Il ne faut surtout pas proposer « une usine à gaz » qui ferait peur à la plupart des partenaires.
- **... en travaillant autour de « cas d'usages »**, pour travailler sur du « concret ».

● **Les livrables attendus**

1. Une première définition de la notion de tiers garant cohérente, partagée

collectivement et potentiellement évolutive.

2. **La liste des implications de cette définition pour le SITG et ses partenaires** : en matière de responsabilité juridique, d'engagement, de moyens (si elles ne sont pas claires, il est possible de lister les implications qui vont devoir être clarifiées).
3. **Un programme d'actions concret à enclencher très rapidement** : une distinction pourra être faite entre les actions à réaliser rapidement et celles à envisager sur le temps long.
4. **Un premier socle partagé de critères pour définir ce que le SITG entend par « qualité des données » et un travail sur les processus « de mise à jour de la qualité ».**